Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration

Cette édition a été produite par
les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08809-7
ISSN 0833-0972

©Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1986.

Ce rapport, son premier, rend compte de l'ensemble des activités du Conseil et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration,

Louise Robic

Montréal, septembre 1986

Madame Louise Robic
Ministre des Communautés
culturelles et de l'Immigration
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, (L.R.Q., c. c-572) je vous transmets le rapport de nos activités pour l'exercice 1985-1986.

Je vous saurais gré, et vous en remercie à l'avance, de bien vouloir transmettre ce premier rapport annuel à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

La présidente du Conseil des Communautés
culturelles et de l'Immigration

Juanita Westmoreland-Traoré

Montréal, septembre 1986

Table des matières

Partie I — Présentation 9

Introduction 9

Liste des membres 10

Budget du Conseil 10

Les dépenses du Conseil 10

Effectifs autorisés 11

Conclusion 11

Partie II — Bilan des activités 13

Introduction 13

Les réunions du Conseil et de ses comités 13

Les avis 13

Le mémoire sur le projet de Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité 13

Les recherches et les consultations 13

Les rencontres 14

La participation à des comités extérieurs 14

La participation à des colloques et séminaires 15

Les communications 15

Les activités administratives 15

Conclusion 16

Partie I — Présentation

Introduction

Le 20 décembre 1984, à l'unanimité, l'Assemblée nationale adoptait une loi portant sur la création du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, à titre d'organisme permanent et autonome destiné à conseiller la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration dans la planification, la coordination et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives aux communautés culturelles et à l'immigration.

Par cette décision, le Gouvernement entendait confier à un organisme unique des tâches jusqu'alors dévolues à d'autres organismes aujourd'hui disparus, de même qu'une mission élargie à l'égard de l'immigration. Rappelons que l'ex-Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration avait, pour l'essentiel, mandat d'élaborer sur demande des avis au Ministre, alors que le CIPACC (Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles), établissait de 1981 à 1984, les premiers bilans cohérents de l'action gouvernementale à l'égard des communautés culturelles.

Entrée en vigueur le 1er avril 1985, la loi confie à l'actuel Conseil l'héritage des tâches à la fois de consultation et de conseil en rapport avec les politiques gouvernementales à l'égard des communautés culturelles, répondant en cela aux attentes nombreuses et maintes fois exprimées par le milieu.

Par ailleurs, le Conseil recevait par la loi un nouveau mandat qui doit être considéré dans une perspective large, soit celle d'étudier non seulement la politique actuelle de l'immigration mais également la contribution de l'immigration à l'avenir démographique du Québec. En cela, le Conseil poursuivra la réflexion entreprise à l'Assemblée nationale, lors des délibérations de la Commission de la culture concernant «l'Étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte» (septembre 1985).

Le Conseil se doit ainsi d'assumer à la fois la poursuite des tâches de consultation et de présentation d'avis à la Ministre, de même que le développement d'une fonction d'études et de recherches, tel que stipulé par la loi. Celle-ci énonce que, sur toute question relative aux communautés culturelles et à l'immigration, le Conseil réponde aux demandes d'avis et d'études requises par la Ministre, mais elle indique aussi que le Conseil peut entreprendre, de sa propre initiative, des travaux le menant à formuler des avis et des recommandations sur les questions qui appellent l'attention du Gouvernement. Le Conseil peut aussi entendre des requêtes relevant de sa juridiction.

En somme, pour la période couverte par le présent rapport, les premiers membres ayant été nommés en juin 1985, le Conseil a dû consacrer la majeure partie de ses énergies à répondre aux besoins et aux tâches les plus pressantes sans toujours pouvoir accorder l'attention et les ressources nécessaires à un lancement rationnel de ses activités, face à un mandat très vaste et à des ressources limitées.

Le Conseil ne s'est pas laissé arrêter par ces difficultés et s'est malgré tout mis résolument à la tâche, comme en témoigne d'ailleurs le bilan de ses activités ci-après présenté.

Liste des membres

Noms	Date de nomination	Expiration du mandat
1- Westmoreland-Traoré, Juanita-Rose Présidente	1er juin 1985	30 mai 1990
2- De Pasquale, Dominique Vice-président aux Communautés culturelles	15 juin 1985	14 juin 1990
*3- Maheu, Robert Vice-président à l'Immigration	15 juin 1985	Démission 30 décembre 1985
4- Almeida-Moura, Manuel de	12 juin 1985	11 juin 1986
5- Barrera, José-Armand	12 juin 1985	11 juin 1986
6- Bernatchez, Lucille	12 juin 1985	11 juin 1986
7- Chambers, Egan	12 juin 1985	11 juin 1986
8- Dubé, Francine (poste vacant)	12 juin 1985	Démission 30 septembre 1985
9- Fournaris, Théoharis	12 juin 1985	11 juin 1988
10- Harvey, Julien	12 juin 1985	11 juin 1988
11- Isseri, Jean	12 juin 1985	11 juin 1988
12- Mylyk, Randy M.	12 juin 1985	11 juin 1987
13- Ouaknine, Léon	12 juin 1985	11 juin 1988
14- Toualby, Djamel	12 juin 1985	11 juin 1987
15- Trinh, Phuong	12 juin 1985	11 juin 1987
Barcelo, Juliette Sous-ministre, M.C.C.I.		
Johnson, Jacques Secrétaire		
* Remplacement Paquin, Raymond Vice-président à l'Immigration	28 mai 1986	27 mai 1991

Budget du Conseil

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration a eu, à titre de budget de départ, les crédits détaillés suivants:

Crédits détaillés

Genre de dépenses	N°. de catégorie	Budget 1985/1986	
Rémunération des permanents	01	400.1	
Traitement des occasionnels	02	30.0	
Sous-total			430.1
Transports	03	21.3	
Services	04	86.7	
Fournitures	07	10.9	
Sous-total			118.9
Avances	13	1.0	1.0
Total du budget			**550.0**

Les dépenses du Conseil

Pour l'exercice financier 1985-1986, les dépenses du Conseil se sont établies comme suit:

Genre de dépenses	Total en 000 $	
Rémunération des permanents	219.6	
Traitement des occasionnels	88.6	308.2
Transports	24.9	
Services	56.9	
Loyers	1.2	
Fournitures	5.1	
Équipement	30.4	
Perfectionnement	1.4	119.9
Total des dépenses		**428.1**

Effectifs autorisés

Les effectifs autorisés du Conseil étaient de dix (10) postes réguliers, répartis comme suit:

3 hors-cadres (Présidente et deux (2) Vice-présidents)

1 cadre (Secrétaire du Conseil)

3 professionnels (trois (3) agents de recherche)

3 fonctionnaires (trois (3) secrétaires).

Conclusion

Durant l'exercice 1985-1986, à la catégorie fonctionnement en particulier, le Conseil a engagé tous les crédits disponibles de façon à couvrir les dépenses prévisibles. Ces dépenses sont dues au fait que le Conseil, au cours de cette première année d'existence, a eu à déménager, à se meubler et à s'équiper de façon adéquate.

Au chapitre du traitement des effectifs réguliers, le Conseil a accusé un surplus qui s'explique par le fait que ses membres n'ont été nommés qu'en juin 1985 et que les membres du personnel de niveau fonctionnaires n'ont été embauchés que graduellement, à partir de juillet de la même année.

La majeure partie de ce surplus a été virée à la catégorie fonctionnement pour défrayer les coûts d'achat d'équipement ainsi que pour payer les contrats de recherches.

En outre, dans un premier temps, comme le Conseil en était à ses tout débuts, il a pu bénéficier, dans le cadre de la revue des programmes, d'une exemption de l'opération rangement des activités moins prioritaires.

Par la suite, il a dû toutefois se plier à la décision du Conseil du Trésor de fixer à 50 000.00 $ la somme à périmer pour l'exercice 1985-1986; cette décision se fonde sur le surplus prévisible dans la supercatégorie fonctionnement personnel.

Vu le nombre limité de ses effectifs, le Conseil n'a pas été touché par le C.T. No. 159604 limitant l'embauche des effectifs réguliers dans la Fonction publique. Cependant, sa demande de personnel additionnel pour l'implantation du Conseil a été rejetée à la phase de l'ajustement mécanique du budget, dans la revue des programmes. Ce refus se fondait sur le motif que la demande excédait le cadre d'un simple ajustement et qu'elle modifiait considérablement les ressources du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Partie II — Bilan des activités

Introduction

Pratiquement dès sa mise sur pied, avant même de disposer de tout son personnel, le Conseil a dû entreprendre simultanément plusieurs tâches de planification, d'organisation et de gestion tout en s'efforçant de répondre, à l'intérieur d'une faible marge de ressources, aux demandes d'avis du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration et aux nombreuses sollicitations en provenance d'organismes gouvernementaux ainsi que de divers milieux.

Il y a lieu de rappeler ici que, le Conseil n'ayant été mis sur pied qu'en juin 1985, les activités ne s'étalent que sur une période de 10 mois au lieu de 12.

Les réunions du Conseil et de ses comités

a) les réunions du Conseil

Le Conseil, composé de 15 membres, a tenu 8 réunions, compte tenu de la nécessité de répondre, dans des délais très courts, aux demandes d'avis du Ministre, d'adopter un mémoire sur l'accès à l'égalité et aussi d'assurer adéquatement les exigences inhérentes à la mise sur pied d'un nouvel organisme. Les principaux sujets traités ont été l'adoption de règlements, la définition des objectifs et des priorités, et la création de comités.

b) les réunions des comités

Deux comités ont été créés, soit le Comité sur les Communautés culturelles et le Comité sur l'Immigration.

Au total, les 2 comités ont tenu 11 réunions.

1- Comité sur les Communautés culturelles

Ce comité a formé, au cours de l'exercice, des groupes de travail sur le travail, l'éducation, les communications, l'intégration et les échanges internationaux.

2- Comité sur l'Immigration

Ce comité a consacré la plus grande partie de ses énergies à la refonte du processus de reconnaissance du statut de réfugié et à l'élaboration d'un programme de recherches.

De plus, le Conseil a créé un groupe de travail sur les femmes des communautés culturelles et la question du parrainage.

Les avis

Dans ses fonctions et pouvoirs, le Conseil est appelé à

> «saisir sous forme d'avis, le ministre de toute question relative aux communautés culturelles et à l'immigration qui appelle l'attention ou l'action du Gouvernement et lui soumettre ses recommandations».

Au cours de l'exercice, le Conseil a été appelé à soumettre trois (3) avis au ministre, soit:

- un avis sur les niveaux d'immigration pour l'année 1986 (27 juin 1985);
- un avis sur les recommandations relatives au processus de reconnaissance, au Canada, du statut de réfugié (8 août 1985);
- un avis concernant une modification de l'article 48 du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (21 novembre 1985).

Le mémoire sur le projet de Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité

Le Conseil s'est penché de façon particulière sur un projet de Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité pour examiner les incidences sur les programmes destinés aux membres des communautés culturelles. Suite à une étude exhaustive de ce projet, le Conseil a soumis un mémoire à la Commission parlementaire sur les institutions, chargée d'étudier ledit projet (19 septembre 1985).

Le Conseil est heureux de souligner l'adoption de ce Règlement (Décret 1172-86, 30 juillet 1986) contenant plusieurs de ses recommandations.

Les recherches et les consultations

Certaines recherches et certaines consultations ont été effectuées dans le cadre de l'élaboration des avis et du mémoire ci-avant mentionnés ou pour orienter les travaux de la permanence du Conseil:

a) Recherches

- Recherches en vue de l'élaboration de l'avis sur le rapport Plaut relatif au processus de reconnaissance du statut de réfugié;
- recherches en vue de l'élaboration d'un avis concernant une modification de l'Article 48 du règlement de sélection des ressortissants étrangers;

- recherches en vue de l'élaboration du mémoire sur le projet de Règlement sur les programmes d'accès à l'égalité;
- élaboration et analyse d'un sondage de SORECOM relativement à l'inclusion d'une question portant sur l'origine ethnique incluse dans l'OMNIBUS de novembre 1985;
- analyse préliminaire de la participation des communautés culturelles à la dernière élection provinciale;
- recherche préliminaire sur les données disponibles et les aspects juridiques relatifs aux femmes des communautés culturelles et la question du parrainage;
- portrait statistique des revendicateurs du statut de réfugié.

b) Consultations

- Consultation d'intervenants dans le domaine de l'immigration en vue de l'élaboration d'un avis sur le rapport Plaut relatif au processus de reconnaissance du statut de réfugié;
- consultation auprès de représentants d'organismes de communautés culturelles et de diverses autres personnes ressources en vue de l'élaboration du mémoire sur les programmes d'accès à l'égalité;
- consultation d'un groupe de chercheurs et d'experts en vue de l'élaboration d'un plan de recherches sur les communautés culturelles;
- consultation d'un groupe de chercheurs et d'experts en vue de l'élaboration d'un plan de recherches sur l'immigration;
- consultation auprès de représentants de groupes de femmes en vue de l'identification de besoins spécifiques et de recherches relatifs aux femmes immigrantes et issues des communautés culturelles.

Les rencontres

La mise sur pied du Conseil a suscité un vif intérêt dans divers milieux mais, évidemment, les réactions les plus nombreuses sont parvenues des organismes des communautés culturelles. Cet intérêt s'est traduit notamment par de multiples invitations à participer à des événements organisés par ces groupes. Il s'est aussi manifesté par des rencontres tenues à la demande souvent pressante des représentants d'organismes oeuvrant auprès des communautés culturelles.

Les dirigeants du Conseil ont en outre pris l'initiative d'organiser des rencontres avec des dirigeants d'organismes pour une éventuelle collaboration dans la réalisation du mandat du Conseil.

Toutes ces rencontres (avec des personnes, des groupes restreints ou lors d'activités publiques) peuvent être évaluées à environ trois cents (300).

Quelques exemples:

- rencontre avec le Congrès national des Italo-canadiens;
- rencontre avec la Ligue des droits de la personne du B'nai Brith;
- rencontre avec la Confédération des associations régionales haïtiennes du Québec;
- rencontre avec les dirigeants des Services à la famille chinoise du Grand Montréal;
- rencontre-échange sur le racisme avec les représentants de «SOS Racisme» et divers organismes québécois;
- rencontre avec les représentants du Congrès juif canadien;
- rencontre avec les représentants du Conseil de la Communauté noire du Québec;
- rencontre avec Alliance-Québec;
- participation aux célébrations de la Fête du Têt;
- rencontre avec le Conseil canadien du multi-culturalisme;
- déjeuner-causerie de l'Association professionnelle des Officiers de direction du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal Inc.;
- rencontre avec plusieurs dirigeants d'organismes consultatifs, entre autres, avec la Présidente du Conseil du statut de la femme, le Président du Conseil des sciences et de la technologie et le Président du Conseil supérieur de l'Éducation;
- rencontres avec certains dirigeants d'organismes gouvernementaux, tels que le Président et la Vice-présidente de la Commission des droits de la personne du Québec, la Présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec et la Vice-présidente de l'Office des ressources humaines;
- rencontre avec des représentants de Radio Québec et de C.B.C.;
- rencontre avec le Président de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Commission Jean Rochon).

La participation à des comités extérieurs

Les dirigeants et certains membres de la permanence du Conseil ont été invités à participer, soit à titre de personne ressource, soit comme membre à part entière, à plusieurs comités:

- comité interministériel des communautés culturelles et de l'immigration;

- comité sur l'accès à l'égalité pour les femmes;
- comité sur les programmes d'accès à l'égalité;
- comité de sélection du Comité consultatif du Président du Comité exécutif de la CUM, sur les relations interethniques;
- comité conjoint avec la Commission des droits de la personne en vue de la réalisation d'une étude sur la discrimination raciale;
- comité interministériel sur l'année de la Paix;
- table externe sur les femmes immigrantes (ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration).

La participation à des colloques et séminaires

Les dirigeants ou les membres de la permanence du Conseil ont participé à plusieurs séminaires ou colloques:

- le 8e colloque biennal de la Société canadienne d'études ethniques (oct. 1985);
- le séminaire sur l'Article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés (oct. 1985);
- le symposium sur les relations entre la police et les minorités, organisé par le Centre de recherches-action sur les relations raciales (CRARR) (décembre 1985);
- le séminaire sur les cultures communautaires en France et les communautés culturelles au Québec, à Paris (février 1986);
- conférence sur l'éducation aux droits, Commission des droits de la personne du Québec (février 1986);
- la conférence «Race and Ethnocultural Relations» organisée à Toronto par le ministère de l'Éducation de l'Ontario (mars 1986);
- premier forum sur «L'école québécoise et l'éducation interculturelle», UQUAM (juin 1985);
- séminaire sur l'éducation interculturelle: le cas de l'Islam — Université de Sherbrooke;
- colloque socio-économique sur les femmes musulmanes du Québec, organisé par le Centre maghrebin de recherche et d'information (CMRI), (octobre 1985);
- séminaire sur les préoccupations de la nouvelle famille noire, organisé par le Comité régional (Montréal) du Congrès national des femmes noires — Dawson Collège, Montréal, (octobre 1985);
- panel sur le racisme à l'école, CÉGEP de Rosemont, (novembre 1985);
- colloque «Racisme et immigration en Europe et dans le monde», Paris;
- assemblée annuelle des Services à la famille chinoise du Grand Montréal;
- déjeuner-causerie organisé par l'Association professionnelle des officiers de Police — «Groupe de pression dans une société démocratique», Montréal.

Les communications

En ce qui a trait aux communications, le Conseil en est au stade d'élaborer un programme adapté à sa mission et à ses ressources. À ce chapitre et pour l'instant, il s'est limité à la diffusion de documents produits par le Conseil, à la diffusion de communiqués sur les principales activités du Conseil et à répondre aux nombreuses demandes et invitations en provenance de la presse écrite et parlée.

Le secteur «communications» a aussi contribué à l'organisation des nombreuses rencontres et des séances de consultation.

Outre un dossier de presse déjà disponible, le Conseil disposera, sous peu, d'un minimum d'outils dont un dépliant.

Les activités administratives

Les débuts d'un nouvel organisme sont particulièrement exigeants sur le plan administratif. Les dirigeants, qui doivent encore se familiariser avec les procédures complexes de la machine gouvernementale arrivent, en quelque sorte, en ce qui concerne l'année budgétaire, en pleine course. De plus, ils doivent faire les efforts nécessaires pour rejoindre le peloton qui a déjà plusieurs longueurs d'avance dans des échéances administratives.

Avec une équipe incomplète, ils doivent «mettre au monde» un organisme, c'est-à-dire définir les objectifs, jeter les bases d'une organisation interne, prévoir des procédures, élaborer des programmes tout en complétant l'embauche du personnel et en assumant une lourde part de gestion quotidienne.

Dans le cas du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, il faut ajouter le dossier de la relocalisation et celui de la négociation de certaines ententes administratives avec le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Ces activités administratives, en principe secondaires par rapport au mandat, ont drainé une part importante des énergies. Cela s'est traduit, notamment, par des réunions de direction (22), des réunions avec des consultants (12), d'autres avec des chefs de ser-

vice du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (12), ainsi qu'avec des représentants d'organismes centraux.

Conclusion

Dès le début de son existence, les demandes d'avis de la part du Ministre responsable du Conseil lui ont permis de plonger immédiatement au coeur même de son mandat et a amené le Conseil à adopter un mode de fonctionnement susceptible de lui faire profiter de l'expertise et de l'expérience de tous et chacun de ses membres. Il y a lieu de se féliciter de la pleine participation de tous les membres aux différents comités.

Tout ce qui a été fait au Conseil n'aurait pas été possible sans le leadership et la remarquable contribution des Vice-présidents, l'un responsable des questions relatives aux communautés culturelles, et l'autre des questions relatives à l'immigration. De même, l'apport du personnel de soutien du Conseil a été essentiel et déterminant pour l'atteinte des objectifs prioritaires.

Durant sa première année d'existence, le Conseil a conçu ses activités en fonction des besoins d'implantation, d'orientation et de planification. Pour remplir utilement sa fonction de conseiller auprès du Ministre, le Conseil a adopté une politique de consultation systématique des groupes et des secteurs de la société québécoise. Il a pu aussi réaliser certaines recherches préliminaires destinées à outiller le Conseil.

Pour la période en cause, deux sujets ont particulièrement intéressé le Conseil: l'élaboration du nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié et les programmes d'accès à l'égalité. Ces deux questions sont toujours des sujets de préoccupation pour le Conseil et font l'objet de recherches et de consultations. Le Conseil a également rendu son premier avis sur les niveaux d'immigration et entend consacrer une partie importante de ses ressources sur les moyens de faciliter l'acceptation et l'intégration des immigrants au Québec. Certaines recherches préliminaires ont également été réalisées sur le statut et les droits des femmes parrainées.

Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration a déjà établi, pour l'année 1986-1987, des priorités qui sont de nature à orienter son choix d'activités:

- s'assurer d'une capacité de réponse suffisante aux demandes d'avis du ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- concevoir et réaliser un programme de consultation;
- créer des mécanismes de concertation avec d'autres organismes et effectuer des recherches préliminaires.

C'est dans le but «de s'assurer une capacité de réponse suffisante» que le Conseil a choisi un certain nombre de travaux, souvent à court ou à très court terme, afin de doter ses chercheurs et ses membres des instruments dont le besoin était le plus pressant.

Un fort accent est mis, en termes d'énergies et de ressources financières, sur les actions ponctuelles ou systématiques de consultation. Cet accent est plus prononcé, ce qui est normal, en ce qui concerne le secteur «Communautés culturelles».

Aussi, en ce qui concerne l'avenir à court terme, le Conseil a adopté le programme d'activités suivant:

A. Les consultations

Le Conseil considère ses activités de consultation comme étant fondamentales. Il s'efforce donc de réaliser entièrement son programme de consultations, mais il privilégiera, dans l'ordre de priorité suivant, la réalisation des éléments décrits au chapitre sur les consultations:

1. Consultations de responsables de recherches et séance de consultation de chercheurs.
2. Consultations liées aux recherches.
3. Consultations de personnes et d'organismes sur des questions particulières.

B. Les recherches

En ce qui concerne les travaux destinés à développer une «instrumentation» pour ses chercheurs et ses membres, le Conseil a privilégié ou privilégiera, dans l'ordre de priorité suivant, la réalisation des travaux décrits dans les chapitres précédents:

1. Inventaire descriptif des recherches et des études sur les Communautés culturelles et l'Immigration.
2. Réflexion sur la définition de Communautés culturelles.
3. a) Inventaire explicatif des actions gouvernementales à l'intention des Communautés culturelles.
   b) Inventaire explicatif des actions gouvernementales dans le domaine de l'Immigration.

En ce qui concerne les autres activités de recherche, le Conseil privilégiera, dans l'ordre suivant, outre les travaux en vue de la préparation de nouveaux avis qui pourraient nous être demandés par la Ministre:

1. travaux en vue de la préparation de l'Avis annuel sur les niveaux d'immigration;

2. réflexions sur les programmes d'accès à l'égalité;
3. portrait statistique des revendicateurs du statut de réfugié;
4. étude de l'effet du parrainage sur les femmes des communautés culturelles;
5. économie et immigration; élaboration d'une proposition d'étude sur l'impact économique de l'immigration et étude préliminaire sur l'entrepreneurship dans les communautés culturelles;
6. sondage sur l'opinion des Québécois à l'égard des communautés culturelles et de l'immigration;
7. analyse comparative des différentes expériences nationales et internationales des politiques et des programmes en relations interculturelles.